

LE PROJET D'AGGLO



AMBITION
Mes envies
pour mon agglo **2030**





Édito

Chers habitants du territoire de Melun Val de Seine,
Chers élus,
Chers partenaires,
Mesdames et Messieurs,



La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est fière de vous présenter son Projet d'Agglo **AMBITION 2030**.

C'est le résultat d'un exercice inédit de concertation entre les élus de l'agglomération et des communes, de la majorité et de l'opposition, qui se sont réunis en groupe de travail pendant plusieurs mois, de la population et des partenaires du territoire qui, lors de plusieurs réunions publiques et grâce au site internet dédié mis à leur disposition, ont pu analyser, critiquer, questionner et évidemment proposer des actions pour répondre aux enjeux de notre territoire.

Cet exercice était nécessaire, tant Melun Val de Seine, depuis sa création en 2002, a bien changé.

Que de chemin parcouru depuis 1972 et le District Melun/Le Mée-sur-Seine.

En 1991, il s'élargit aux communes de La Rochette et Vaux-le-Pénil et devient le District de l'Agglomération Melunaise (DAM). Puis Livry-sur-Seine en 1993, Boissise-la-Bertrand et Voisenon en 1994 et Dammarie-lès-Lys en 1997.

En 2002 donc, le DAM devient la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et six nouvelles communes la rejoignent : Boissettes, Boissise-le-Roi, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint-Germain-Laxis et Seine-Port. Cette vague d'élargissement marque une pause jusqu'au mandat dernier où six communes intègrent la Communauté : Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy en 2016 et Limoges-Fourches, Lissy, Maincy et Villiers-en-Bière en 2017.

Notre Communauté est désormais forte de 20 communes et 135 000 habitants.

Elle est forte d'un patrimoine culturel, touristique et naturel unique en Île-de-France.

Elle est forte d'une population dynamique, volontaire et tournée vers l'avenir.

Elle est traversée par la Seine, véritable colonne vertébrale de notre territoire et lien entre les communes.

Elle recèle des pôles d'excellence en matière de formations supérieures, de tissu économique, de dynamisme entrepreneurial et associatif, notamment dans nos quartiers.

Melun Val de Seine est un territoire en mouvement, idéalement située et armée pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain en termes de transition écologique, préservation de nos ressources, solidarité et développement économique.

Notre territoire est au cœur des changements de notre société. Ce sont ces changements qu'ensemble, habitants, élus et partenaires, nous devons anticiper, accompagner et mettre au profit de tous.

Le Projet d'Agglo « **AMBITION 2030** » n'a d'autre objectif que de mettre en commun nos potentialités, nos richesses, nos atouts, pour bâtir, ensemble, un territoire où chacun peut trouver sa place.

Avec les actions retenues dans **AMBITION 2030** et qui seront la feuille de route de la Communauté d'Agglomération pour les prochaines années, Melun Val de Seine peut avoir confiance en son avenir.

Louis Vogel

Président de la Communauté d'Agglomération

Melun Val de Seine

Maire de Melun

Conseiller régional d'Île-de-France

Thierry Segura

Vice-Président en charge

du pilotage et mise en œuvre

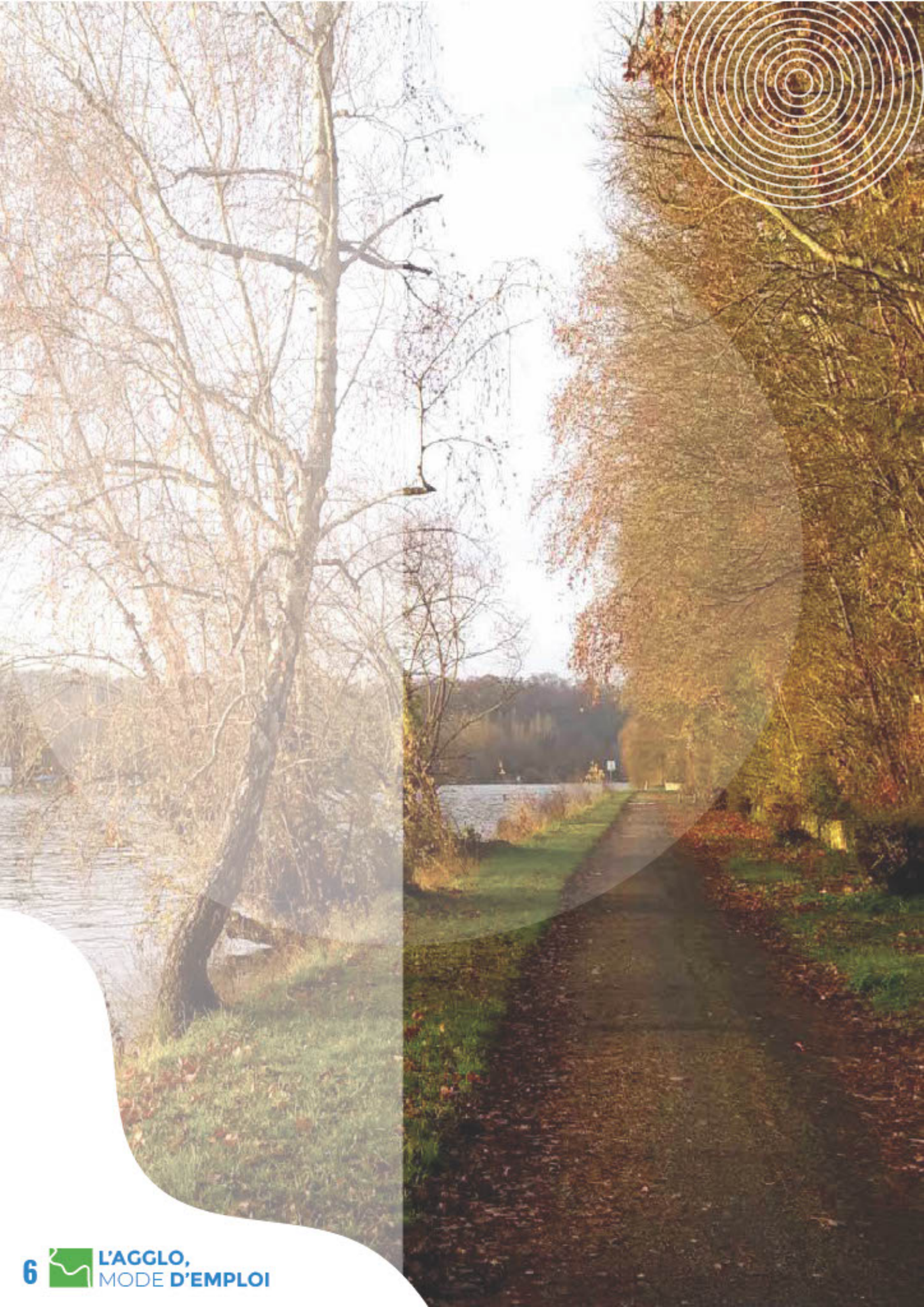
du projet de territoire

L'Agglo, mode d'emploi	5
Qu'est-ce que la Communauté d'Agglomération ?	7
Les champs d'intervention de l'Agglo	8
Melun Val de Seine en chiffres	10
AMBITION 2030 , le projet d'Agglo	11
Le projet d'Agglo : une démarche en 6 étapes	12
La concertation	14
Du diagnostic aux enjeux	15
Les 6 orientations stratégiques	32
Un plan de 59 actions réparties en 4 thèmes	35
On bouge !	36
On agit !	44
On préserve !	48
On est solidaire !	54
Remerciements	59



L'AGGLO

MODE D'EMPLOI





QU'EST CE QUE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ?

La **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** (CAMVS ou l'Agglo) est un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI).

L'intercommunalité désigne une forme de **coopération** entre les communes. Celles-ci peuvent se regrouper afin de gérer en commun des équipements ou des services publics (ramassage des ordures ménagères, assainissement,...), élaborer des **projets** de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui de la commune.

L'Agglo a pour mission d'exercer un certain nombre de compétences **d'intérêt communautaire, par délégation des communes** : ce sont ses champs d'intervention. Avec une ambition : le **développement harmonieux et équilibré** de l'agglomération, dans le respect de l'identité de chaque commune.

Entre ville et campagne, entre Seine et forêt, le territoire de la CAMVS regroupe **20 communes** d'une grande diversité, dont la population varie de 200 à 41 000 habitants.





Développement économique et touristique

- Actions de développement économique, notamment :
 - soutien aux filières économiques, accompagnement des entreprises,
 - animation du tissu économique
- Développement et entretien des zones d'activités économiques
- Promotion du tourisme

Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
- Opérations d'aménagement d'intérêt communautaire

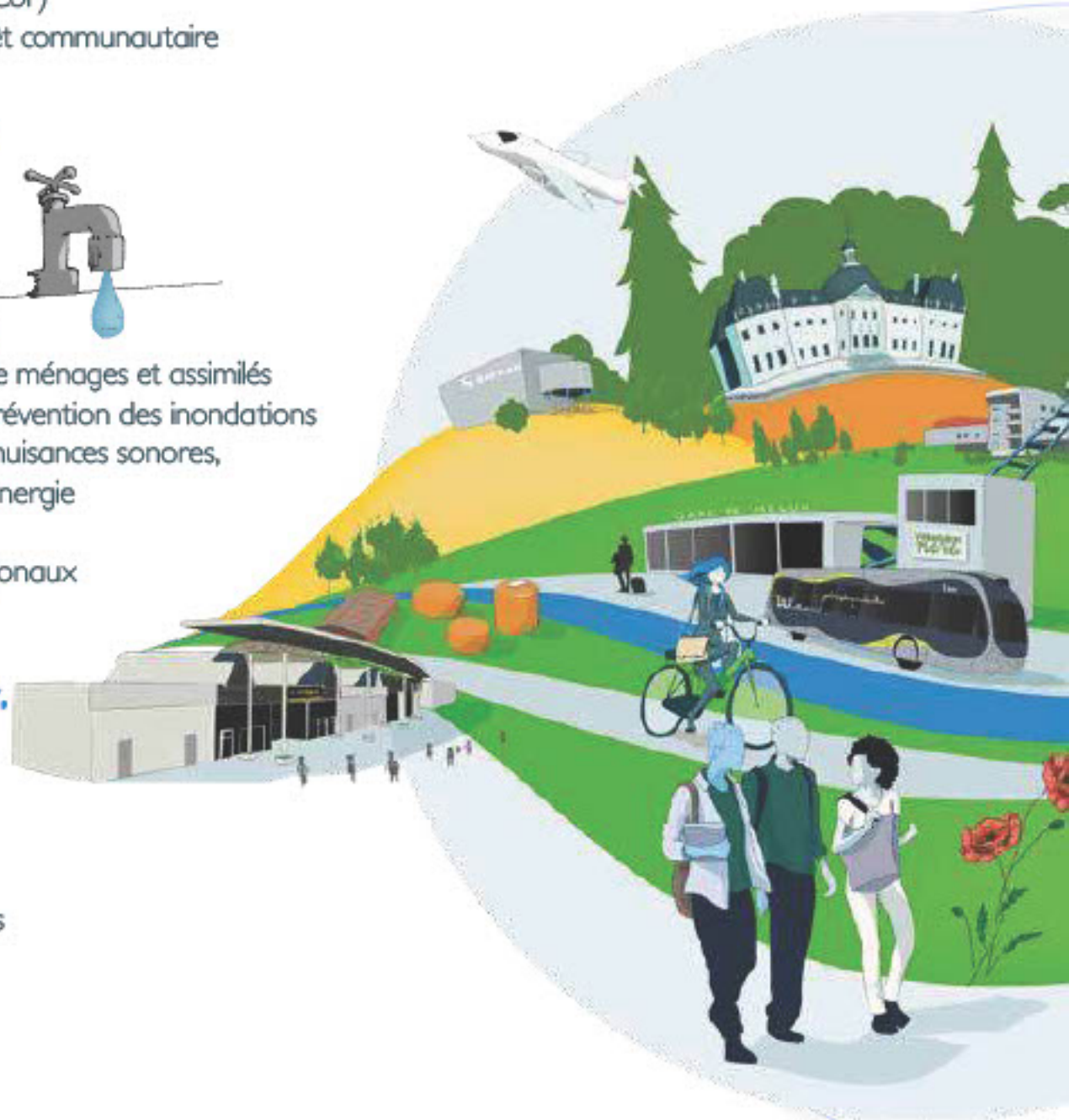
Protection et mise en valeur de l'environnement

- Eau potable
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Collecte et traitement des déchets de ménages et assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, soutien aux actions d'économies d'énergie
- Participation à l'aménagement et l'entretien des espaces boisés régionaux



Organisation de la mobilité, avec l'autorité régionale, Ile-de-France Mobilités

- Plan local des mobilités
- Schéma directeur des liaisons douces



Politique de la ville*

- Contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance

* La Politique de la Ville a pour objectif de réduire les inégalités sociales et économiques, les écarts de développement entre les territoires, de favoriser la cohésion sociale, en développant une intervention publique renforcée dans des quartiers urbains en difficulté.

Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Politique du logement, du logement social et en faveur des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Accueil des gens du voyage

Sécurité et prévention de la délinquance

- Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- Police Intercommunale des Transports



Contrat Local de Santé

Soutien des établissements publics d'enseignement supérieur et des organismes de formation et d'insertion professionnelle

Université Inter-Ages

Culture

- Orchestre Melun Val de Seine
- Promotion des musiques actuelles
- Éducation culturelle et artistique des lycéens
- Soutien aux équipements culturels d'intérêt communautaire

Sport

- Équipement sportif d'intérêt communautaire :
patinoire de la Cartonnerie
- Soutien financier au mouvement sportif de haut niveau,
aux manifestations sportives communautaires, aux associations
- Soutien aux équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Opération estivale « Sport passion »



Réseaux de communications électroniques (fibre optique)



Plus d'infos sur melunvaldeseine.fr



L'Agglo Melun Val de Seine, située en deuxième couronne de la région Île-de-France, occupe une place charnière entre la Métropole de Paris et le monde rural.



67 % d'espaces naturels
et près de
20 % de forêts.



Une agglomération de
20 communes.



Un pôle universitaire de
4 300 étudiants.

Un territoire de 154 km²
façonné par la Seine
et ses 44 km de berges.



131 000 habitants

dont 94 % de la population concentrée sur deux pôles urbains (autour de Melun d'une part et Saint-Fargeau-Ponthierry d'autre part).



6 % de la population répartie dans
10 communes rurales à l'attractivité résidentielle importante.



58 858 logements

(dont 60 % en collectifs et 40 % en individuels).



Des sites culturels et patrimoniaux

dont le château de Vaux-le-Vicomte, et deux villages de caractère (Maincy et Seine-Port).



Accessible par la Seine, les autoroutes A5 et A6, les lignes R du Transilien et D du RER (7 gares).



24 parcs d'activités

économiques pour 915 hectares dont Paris/Villaroche, le 2^{ème} pôle aéronautique d'Île-de-France, 13 000 entreprises pour 51 000 emplois.



330 équipements sportifs

dont 4 piscines, 4 bases nautiques, 2 centres équestres, une patinoire...



Une centaine d'événements culturels

chaque année.



2 700 associations

dans de nombreux domaines : action sociale, citoyenneté, solidarités, culture, loisirs, sports (448 associations), éducation, emploi...



Plus d'infos sur melunvaldeseine.fr





AMBITION 2030 est le projet d'Agglo, autrement dit la feuille de route ou « projet de territoire » de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Il pose le cadre de l'action communautaire jusqu'à l'horizon 2030, dans les différents champs d'intervention de l'Agglo.

Si le projet d'Agglo détermine les modalités de l'action communautaire, il est avant tout un document politique et fédérateur. Il se compose :

- D'un diagnostic du territoire, présentant le territoire à travers l'état des lieux des politiques publiques, ses forces et faiblesses, ainsi que les opportunités et menaces qui le caractérisent ;
- Des enjeux qui en découlent ;
- Des orientations stratégiques définies par les élus, qui permettent de prioriser l'action de l'Agglo ;
- D'un plan d'actions qui répond aux enjeux et orientations stratégiques.



2021

JANVIER
FÉVRIER

DIAGNOSTIC
ET DÉFINITION
DES ENJEUX

PROPOSITION
D'ACTIONS
PAR LES ÉLUS

CONCERTATION

2021

MARS
MAI

2021

OCTOBRE
DÉCEMBRE

BILAN
DE LA
CONCERTATION

2022

JANVIER
FÉVRIER

FINALISATION
DES ACTIONS

APPROBATION
EN CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

2022

MARS

2022

FÉVRIER

Plus d'infos sur melunvaldeseine.fr





Les services communautaires ont procédé à une consolidation globale des diagnostics existants au titre des différentes politiques publiques menées par l'agglomération.

Ce diagnostic a été présenté aux élus communautaires, accompagné de l'ensemble des documents sectoriels ayant servi à son élaboration, lors d'un premier séminaire en février 2021. Ce dernier a permis d'aboutir à la définition de **26 enjeux** pour le territoire.

Réunissant plus de **500 participants**, élus communautaires et municipaux, ainsi que des experts, **26 groupes de travail** ont établi **149 propositions d'actions** en réponse aux enjeux identifiés.

Après l'étude de ces propositions d'actions par les services qui en ont déterminé la faisabilité, le coût, les délais de mise en œuvre,... un second séminaire des élus communautaires et municipaux a entériné l'ébauche du plan d'actions, assorti d'un plan pluriannuel d'investissement.

À l'issue, la concertation avec la population s'est tenue du 18 octobre au 15 décembre 2021. Par le biais d'un site Internet et de **4 réunions publiques**, les administrés ont formulé **543 contributions**.

Ces contributions ont également fait l'objet d'une analyse de faisabilité, les plus pertinentes ont été intégrées au plan d'actions. Les actions proposées ou plébiscitées par les administrés sont repérées par le logo



L'élaboration du projet de territoire s'est achevée par une validation en conseil communautaire le **7 mars 2022**.





La synthèse du diagnostic territorial est présentée selon 4 thématiques :



On bouge!

On profite du territoire,
de son patrimoine,
des loisirs qu'il offre,
on le visite et on s'y déplace.



On préserve!

Notre territoire est précieux,
nous l'avons reçu en héritage
et le transmettrons à nos
enfants. Nous devons assurer
sa pérennité et protéger
durablement ses ressources
et atouts.



On est solidaire!

On est solidaire pour permettre
à tous d'avoir un toit, de pouvoir
se soigner, de disposer d'une offre
adaptée de formation et d'insertion
dans l'emploi, d'un soutien éducatif
dès le plus jeune âge...



On agit!

On agit pour aménager
notre territoire, développer
l'activité économique et soutenir
la création d'emplois, rendre le
territoire plus sûr.



Plus d'infos sur melunvaldeSeine.fr









Un territoire plein d'atouts

Un territoire accessible, à moins d'une 1/2 h de Paris, 7 gares et 2 autoroutes, 1 Eurovélo route, 3 sentiers de GR.

Le territoire de l'Agglo est composé de 2/3 d'espaces naturels, 1/5 de forêts, il est façonné par la Seine et ses 44 km de berges.

Il possède un gisement patrimonial, naturel, historique, gastronomique, aéronautique,... riche et diversifié.

Mais...

Les paysages liés à l'eau, et notamment à la Seine, sont peu perceptibles et manquent d'accessibilité.

Le territoire souffre d'un déficit d'image et de notoriété, qui nuit à son attractivité économique et touristique.

Une offre d'hébergement limitée.

Un taux important d'équipements culturels et sportifs

De nombreuses salles de spectacles et concerts, centres dédiés à la culture et salles d'expositions, cinémas, médiathèques.

Des équipements sportifs d'envergure avec 4 structures proposant des activités nautiques sur la Seine, 4 piscines, un complexe de loisirs de La Cartonnerie (multiplexe, patinoire, karting indoor, bowling).

Mais...

Les équipements sportifs de proximité sont pour la plupart saturés et vieillissants.

Des mobilités alternatives à la voiture

Le réseau de transports en commun urbain est conséquent, composé de 17 lignes régulières urbaines et de 4 services de transport à la demande.

88 % de la population est desservie par les lignes régulières du réseau avec 500 points d'arrêt sur le territoire.

50 % de croissance de la fréquentation du réseau entre 2015 et 2019.

60 km de pistes cyclables, dont 40 réalisés au titre du schéma directeur intercommunal des liaisons douces, aujourd'hui réalisé à 50 %.



On bouge!

Mais...

La voiture reste prédominante : 60 % des déplacements pour une distance moyenne de 5,4 km. Le trafic de transit et la circulation de poids lourds sont conséquents.

Les grands axes sont donc embouteillés en heures de pointe, notamment au droit des ponts sur la Seine.

De nombreuses discontinuités des liaisons douces (notamment dans les traversées de Seine, des voies SNCF ainsi que les centres villes).

Éco-mobilité peu développée.



Les principaux enjeux

Valoriser l'axe Seine : accès aux berges, mise en valeur, loisirs,...

Mettre en œuvre les conditions d'une mobilité durable du territoire.

Organiser la découverte du patrimoine.

Développer une image de marque du territoire.

Développer l'hébergement touristique.



scannez-moi





 **SAFRAN**
Energie



Une activité économique dynamique

Le territoire comporte 24 parcs d'activités économiques, dont Paris\Villaroche, le 2^{ème} pôle aéronautique d'Île-de-France.

13 000 entreprises fournissent 51 000 emplois.

Une véritable dynamique de création d'entreprises.

Un prix du foncier économique compétitif.

sous contraintes

Trop peu de terrains à vocation économique disponibles.

L'offre immobilière pour les entreprises est insuffisante, notamment dans le secteur agroalimentaire.

Des zones d'activités économiques vieillissantes.

Une bonne concentration d'emploi

L'indice de concentration d'emploi (rapport du nombre d'emplois/nombre d'actifs occupés) est d'un bon niveau (0,93 emploi par actif), en référence à la grande couronne francilienne (1,05 emploi par actif).

en érosion...

Le taux de chômage (14,3 %) est supérieur à la moyenne régionale (12,7 %) et départementale (11,6 %).

22 % de la population active des quartiers défavorisés est au chômage.

Un développement numérique en cours

Un taux de locaux raccordables à la fibre optique de 80 % pour les communes urbaines.

Mais...

inférieur pour les communes rurales, voire très faible pour deux communes du nord du territoire.





Le territoire de l'Agglo est riche de biodiversité

38 % d'espaces agricoles,

20 % de forêts dont plus de 600 ha du massif de Fontainebleau,

19 % en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF),

La Seine et ses 4 affluents, 575 ha de zones humides, véritables réservoirs de biodiversité,

7 espaces naturels sensibles,

4 communes sur le parc naturel régional du Gâtinais français.

Mais...

Ces espaces naturels sont grignotés par l'expansion urbaine : 38 ha/an d'espaces agricoles consommés entre 2008 et 2018.

Certaines limites urbaines sont peu qualitatives.

Des menaces pèsent sur la ressource en eau, notamment en termes qualitatif et quantitatif pour la nappe du Champigny.

Les zones humides risquent l'assèchement suite à l'activité humaine.

Un bilan de gaz à effet de serre en demi-teinte

Le bilan de gaz à effet de serre du territoire est plutôt favorable en comparaison à la moyenne française.

Le territoire possède des atouts en énergies renouvelables : réseaux de chaleur et biogaz.

Mais...

Le territoire reste très dépendant du gaz fossile.

14 communes de l'agglomération sont dans une zone dite « sensible » du point de vue de la qualité de l'air.



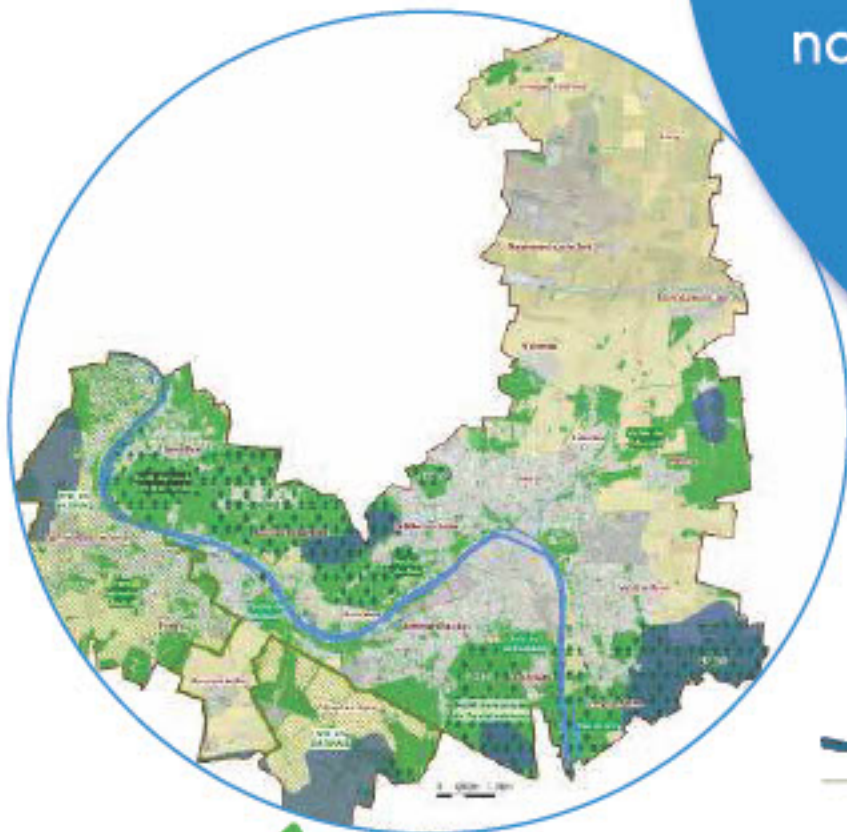
Les principaux enjeux

Anticiper le changement climatique.

Rechercher l'amélioration
de la qualité de l'air.

Préserver les espaces de biodiversité,
notamment les corridors écologiques
et milieux humides.

Préserver la ressource en eau.



scannez-moi







Une forte concentration de ménages fragiles sur le territoire

Un niveau de vie des habitants du territoire inférieur d'environ 10 % à la Seine-et-Marne et à l'Île-de-France.

Des revenus dans le centre urbain plus faibles que le reste du territoire.

23 % de la population habite dans 5 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, contre 7 % pour le département et 13 % de la population francilienne.

Un parc de logements privés dynamique

Une bonne dynamique de construction neuve, fortement tournée vers l'investissement locatif.

Mais...

Un parc privé existant vieillissant, constitué pour près de la moitié de copropriétés dont certaines fragiles (impayés importants, précarité énergétique).

17 000 logements sociaux sur le territoire (31,5 % des résidences principales).

Plus de 7 000 ménages sont demandeurs d'un logement social.

La demande locative sociale est sous pression : 5 demandeurs pour 1 attribution de logement.

Une offre de formation et d'insertion professionnelle diversifiée

Plus de 4 000 étudiants en enseignement supérieur sur le territoire de l'agglomération (deux universités et des structures spécialisées).

Une douzaine de centres de formation professionnelle.

Une dizaine de structures de formation continue et d'insertion professionnelle.

Mais...

Le niveau de formation de la population reste modéré : 21 % de la population, non scolarisée et âgée de plus de 15 ans, est sans diplôme.

Des équipements médicaux de qualité

Un Santépôle de référence, le Groupe Hospitalier Sud Île-de-France (GHSIF), à Melun.

2 cliniques, 2 centres municipaux de santé, 4 maisons médicales ou pôle de santé, 3 maisons de santé pluridisciplinaires, 2 centres dentaires, 1 pôle d'ophtalmologie.

une faible densité de professions médicales libérales

7 médecins généralistes pour 10 000 habitants (contre 15 pour la région).

1 ophtalmologue et 5 dentistes pour 10 000 habitants (exemple pour les spécialistes).



Mais



Les principaux enjeux

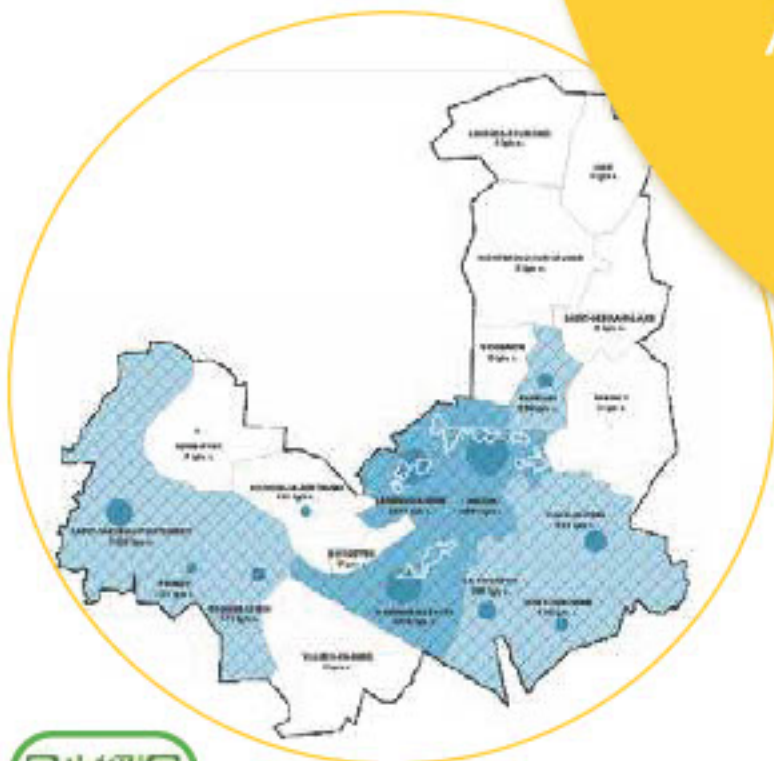
Adapter et maîtriser la production de logements.

Accompagner le parc de logements privés existants.

Développer la formation et l'insertion vers l'emploi des jeunes et des populations fragiles.

Accompagner le développement de l'offre de soins.

Renforcer la prévention et la promotion de la santé.



scannez-moi



En réponse aux enjeux du diagnostic et afin de prioriser les nombreuses actions issues du travail participatif et de la concertation, les élus ont fixé **6 orientations stratégiques** pour **AMBITION 2030**.

Ces orientations permettent **d'intensifier l'intervention de l'Agglo**, à travers le choix d'actions nouvelles ou la ré-interrogation d'actions en cours, pour répondre pleinement **aux besoins du territoire et aux attentes des administrés**.

Néanmoins, ces orientations ne remettent pas en cause la poursuite des politiques publiques dont l'Agglo a la charge au titre de ses champs d'intervention, même si certaines n'apparaissent pas dans **AMBITION 2030**.

À titre d'exemple, citons les actions culturelles, les déchets ou encore l'eau potable.





Accroître
l'activité économique
afin de renforcer l'emploi
et pérenniser
les recettes fiscales.



Mettre en valeur
l'axe Seine,
colonne vertébrale de notre
territoire pour le cadre de vie
de ses habitants
et *l'attractivité
touristique.*



Accompagner
la réussite éducative
et l'essor
*de l'enseignement
supérieur.*



Assurer
la transition écologique
de notre territoire, notamment
par l'amélioration *des mobilités*
et la préservation
*des espaces
de biodiversité.*



Promouvoir
la sécurité publique
à l'échelle intercommunale.



Amplifier
la solidarité communautaire,
au travers notamment
de l'accès
*au logement
et à la santé.*





UN PLAN
DE 59 ACTIONS
RÉPARTIES EN 4 THÈMES :
ON BOUGE, ON AGIT, ON PRÉSERVE,
ON EST SOLIDAIRE

On

Structurer l'axe Seine

Pour valoriser un axe qui fait le lien entre les différentes parties de l'Agglo et faire émerger un produit de découverte fort et attractif.

Mise en oeuvre d'un schéma directeur de l'axe Seine, en lien avec les territoires voisins, et prévoyant des aménagements, le développement d'activités de loisirs et le développement du port de Melun.



Axe Seine et

Développer l'offre d'hébergements

Afin de positionner le territoire comme une destination de séjour, pour développer les retombées économiques du tourisme et les emplois dans le secteur et pour passer de l'excursionniste au touriste.

Mise en place d'une démarche de recherche et d'accueil d'investisseurs hôteliers et d'autres hébergements professionnels.

Incitation à la qualification des hébergements existants.

Encouragement au développement des hébergements ruraux et des hébergements chez l'habitant.

Développement d'hébergements insolites portés par le privé ou par le public.



bouge !

Valoriser les patrimoines naturels et historiques



Pour faire émerger des sites forts renforçant l'attractivité de la destination, densifier progressivement l'offre de découverte du territoire et sauvegarder, par une valorisation touristique, les patrimoines locaux.

Attractivité Touristique



Valorisation touristique des patrimoines historiques par une sélection des priorités et des interventions fortes sur les sites retenus.

Création d'outils de découverte et de médiation innovants, ludiques et décalés.

Réflexion sur un grand projet permanent à Melun Villaroche sur les thèmes de l'aéronautique et de l'espace.

Renforcer l'attractivité et faire venir sur la destination



Mobilisation des habitants comme producteurs d'offres et promoteurs du territoire, ensemble des habitants comme « stars » vivant sur le territoire.

Renforcement de la promotion de la destination en particulier sur les réseaux sociaux.

Pour renforcer la visibilité de la destination et la faire exister sur le marché francilien en particulier, mobiliser les habitants du territoire, leur faire découvrir les offres locales et pour rendre les habitants plus fiers de leur territoire.



Dans un contexte de demande croissante en déplacements, la mobilité durable représente un enjeu primordial pour améliorer la qualité et le cadre de vie du territoire. Il convient, dès lors, d'agir sur l'offre et la demande de mobilité afin d'apporter des réponses crédibles à la multitude des besoins. Ainsi, parallèlement aux mesures de fluidification et de restriction de la circulation, il est nécessaire de renforcer l'intermodalité, d'encourager l'usage des déplacements actifs (marche et vélo), mais également de développer l'offre et la régularité des transports en commun. Cette démarche permettra d'améliorer les conditions de déplacements, au fur et à mesure que la circulation diminuera, sous l'effet de la fluidification et du report vers les solutions de mobilités alternatives à la voiture dans son usage individuel.

Plan local des mobilités

L'outil Plan Local des Mobilités (PLM ex plan local des déplacements) permet de fédérer les différents acteurs et d'agir sur les différents champs d'intervention des déplacements (stationnement, plans de circulation, ...). La plupart des actions suivantes alimenteront le PLM.

Régulation de la circulation

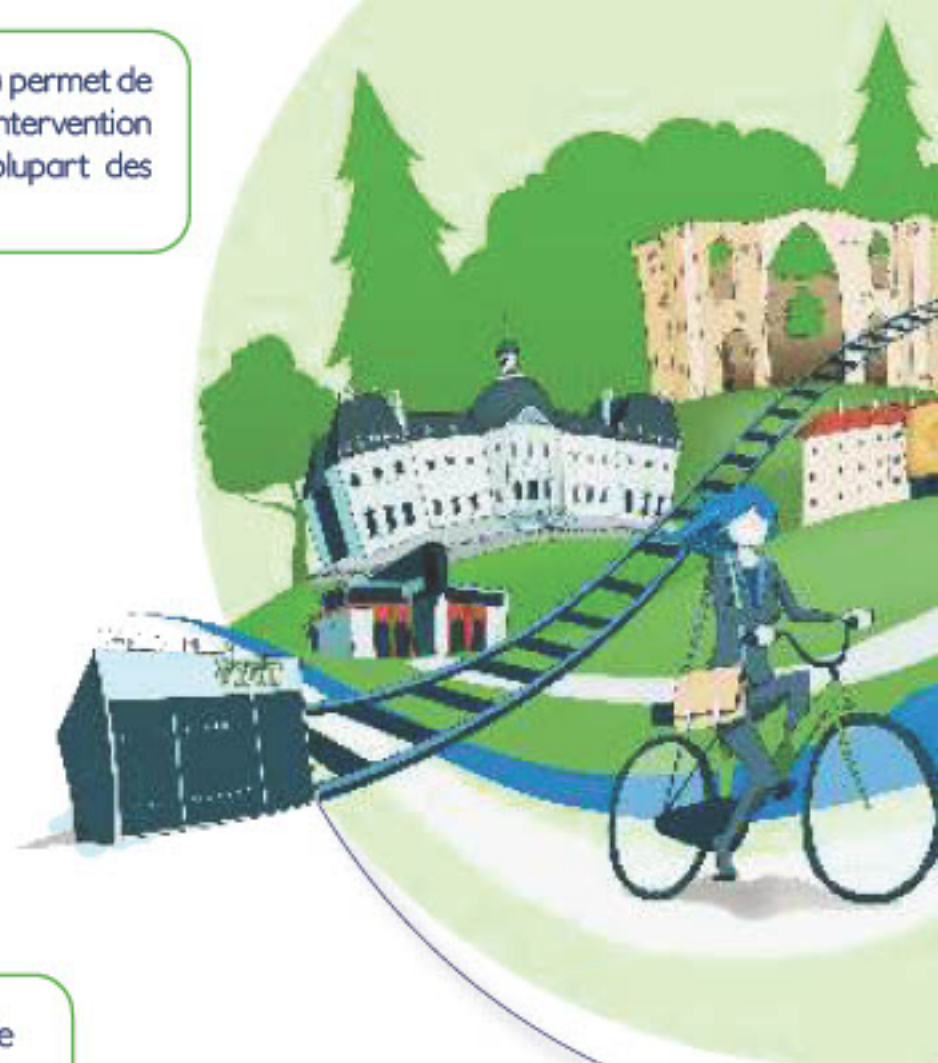


Modélisation et réduction de la circulation

Dans le prolongement de l'étude multimodale des déplacements réalisée en 2021, il convient de poursuivre la modélisation de la circulation selon les différents scénarii afin d'aboutir à des plans de circulation viables dans les pôles principaux de l'Agglo, travaillés avec les communes concernées. Différentes mesures seront étudiées : allègement du trafic de transit, notamment de poids-lourds, restrictions de circulation, évolution du stationnement, ...

On

Mobilité



bouge !

Étude
pour la mise
en place
d'une zone à faibles
émissions mobilité
(ZFE-m).



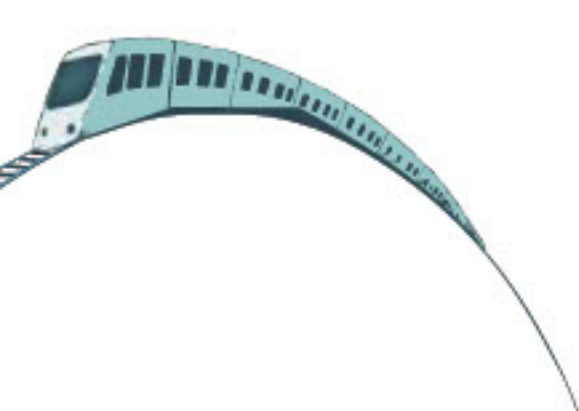
La mise en œuvre d'une ZFE-m doit permettre de restreindre l'usage des véhicules les plus polluants et contribuer à réduire la circulation (ponctuellement ou toute l'année) et améliorer la qualité de l'air.

Accompagnement
des plans
de mobilité
d'entreprises.

Il s'agit de sensibiliser et accompagner les entreprises (méthodologie, outils), pour encourager les salariés à recourir à des modes de déplacement alternatifs à la voiture dans son usage individuel.

Livraison
du dernier
km

L'optimisation logistique du dernier kilomètre doit permettre de réduire le nombre de livraisons. Pour atteindre cet objectif, il convient de définir plus précisément les besoins du territoire de la Communauté d'Agglomération, puis de lancer un appel à projet pour la mise en place d'un système prenant en charge le dernier kilomètre de livraison...



Développement de l'intermodalité

On



Aménagement
du Pôle d'échanges
multimodal
de Melun.

La gare de Melun représente un secteur à forts enjeux en termes de déplacements et sur le plan urbain. Il se doit d'évoluer afin d'améliorer l'accès aux transports (ferroviaires, urbains et interurbains) en prenant en compte l'ensemble des modes de déplacements, et notamment l'intermodalité.



Création
de parcs
de stationnement
relais.

En accompagnement de la réalisation du pôle d'échanges multimodal, le besoin émerge de mener une étude sur le stationnement, et plus particulièrement sur la réalisation de parcs relais qui permettent aux voyageurs de poursuivre leur trajet vers la gare de Melun en bus.



Mise en place
de stationnements
vélos sécurisés.

Dans un premier temps, cette action consiste à aménager cinq consignes vélos de vingt places, centrées sur les gares routières et lieux de concentration de flux.

Mobilité



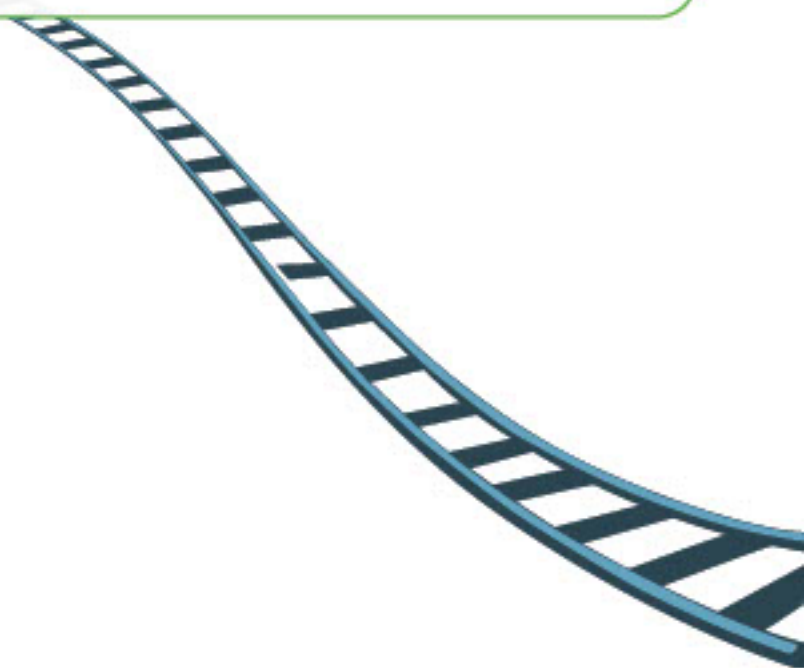
bouge !



Étude
d'un parking
relais (P+R)
en gare de
Livry-sur-Seine



La gare de Livry-sur-Seine propose un parcours attractif vers Paris (40 minutes). L'action vise à renforcer son attractivité, et par conséquent à désengorger la gare de Melun, en proposant une offre ferrée plus performante (correspondances et trains directs) et l'aménagement de stationnements.



Développement des modes actifs



Amplification
du déploiement
du schéma directeur
des liaisons douces.



Pour développer l'usage du vélo, que ce soit pour les déplacements quotidiens ou les déplacements de loisirs, il convient d'accélérer la mise en œuvre du schéma directeur du réseau cyclable en veillant tout particulièrement à la continuité et à la sécurité des pistes mais également à la cohérence d'ensemble avec les réseaux communaux.



scannez-moi

Renforcement des transports en commun



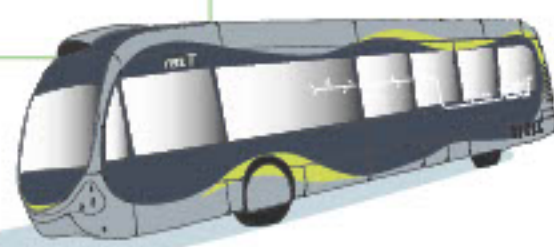
Création d'une ligne
de bus vers le sud
Essonne.

Le lien fort du bassin de Saint-Fargeau-Ponthierry avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud requiert le développement d'une liaison vers le Coudray-Montceaux. Afin de tester le potentiel de clients, il serait envisageable dans un premier temps d'utiliser un « transport à la demande ».



Réalisation
du TZEN2.

Ligne de bus à haut rendement en site propre, reliant la gare de Melun à Lieusaint, le TZEN2 est structurant et essentiel pour le territoire. Il encouragera le report de la voiture vers les transports en commun, accompagnera le développement de nouveaux quartiers au nord de Melun et améliorera le cadre de vie avec une requalification complète des voiries empruntées par le bus.



Mobilité



Bouge !

Développement
de l'offre de bus.



Ce développement passe par plusieurs actions, visant à améliorer l'offre de transports en commun : renforcement de l'offre d'été, particulièrement sur les lignes fortes, affinement des horaires afin d'améliorer les correspondances entre le train et le bus, augmentation des fréquences dans les zones d'activités économiques...



Mise en site propre
des bus sur la RD 372
(axe Chamlys/gare
de Melun).



Afin d'améliorer la vitesse et la régularité des bus, la construction d'une voie réservée accompagnée d'aménagements cyclables sera réalisée, entre la Plaine du Lys et la gare de Melun pour commencer.

Mise en place
de priorité bus
aux carrefours
à feux.



Cette action vise à limiter le temps perdu par les bus aux carrefours à feux.



Développement économique

On



Maîtrise du foncier,
reconversion
de friches.



La disponibilité foncière est clé pour attirer de nouvelles entreprises, et surtout pour accompagner les entreprises du territoire dans leur évolution. La volonté de ne plus artificialiser des terrains naturels requiert de se concentrer sur la maîtrise et la reconversion des friches mais également d'injecter des activités tertiaires dans l'espace urbain.



Développement
du parcours
immobilier
de l'entreprise.

Au regard de l'offre existante limitée et souvent uniquement tertiaire, mais également de la taille et la qualité des locaux qui ne correspondent que partiellement aux attentes des entreprises, il est nécessaire d'accompagner la création :

- D'un hôtel d'entreprises agroalimentaire,
- D'une pépinière d'entreprises pour maintenir les Start-up sur le territoire,
- D'un hôtel d'entreprises artisanale au sud de la Seine ;
- De tiers-lieux couvrant l'intégralité du territoire.



Développement



agit !

économique



Renforcement de l'animation territoriale et de l'accompagnement des nouvelles entreprises.

Par le recrutement d'un agent développeur économique. Il aura notamment pour missions de faire connaître l'offre économique du territoire aux réseaux de partenaires, d'investisseurs et d'opérateurs économiques en France et à l'étranger, dans le cadre d'une démarche de prospection active.

Poursuivre le développement et la rénovation des zones d'activités économiques.



Pour améliorer leur attractivité et accueillir de nouvelles entreprises.

« Démarrage opérationnel » de l'aménagement du Quartier Saint Louis à Dammarie-lès-Lys.



Situé sur la commune de Dammarie-lès-Lys, le Quartier Saint-Louis est un site historique d'activités industrielles et portuaires de 130 ha aujourd'hui partiellement en friche, et dont l'aménagement doit être pensé en relation avec le Quartier Centre-Gare de Melun. Les études pré-opérationnelles de la reconversion du site se poursuivent dans le but de déterminer la faisabilité d'un premier périmètre opérationnel.

Prévention des inondations

On

Prévention
et Sécurité

Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI).

Au travers des syndicats qui la représentent, l'Agglo renforce son intervention par le biais d'une stratégie pertinente et cohérente pour laquelle la labellisation PAPI sera recherchée.

Un PAPI a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation sur un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Étude hydraulique du bassin versant de l'Almont.

Cette étude hydraulique globale porte sur l'ensemble de la rivière Ancœur/Ancœuil/Almont en termes de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Elle devrait permettre d'engager un programme pluriannuel de travaux en 2025.

L'ALMONT

Actions sans regret du bassin versant de l'Almont.

Les crues récentes ont mis en évidence la vulnérabilité de certains secteurs de l'Almont pour lesquels des actions rapides doivent être mises en œuvre, sans attendre les résultats de l'étude hydraulique. Il s'agit des actions dites « sans regret », c'est-à-dire qu'elles présenteront des bénéfices pour le territoire, quelle que soit la situation future, par exemple : la reprise du franchissement du boulevard de l'Almont et de la rue des trois Moulins à Melun, ou la création d'une zone d'expansion de crue à l'intersection de l'Almont et de la route de Voisenon à Maincy.

agit !

des inondations publique

Sécurité publique

Extension
du champ d'action
de la police
intercommunale.



La police intercommunale est actuellement dédiée aux transports. Il est projeté d'étendre ses missions et ses effectifs afin d'assurer la prévention nécessaire au maintien du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques dans l'ensemble des communes, de jour comme de nuit, en complémentarité avec les polices municipales existantes dans 8 communes.

Formation des élus et
création d'un livret
de sécurité sur les
pouvoirs de police et
les bonnes pratiques.



Mise en œuvre
d'une vidéoprotection
mutualisée à l'échelle
du territoire avec
un Centre de
Supervision Urbain
intercommunal (CSUi).



Surveiller en temps réel les zones vidéos-protégées (caméras communales), gagner en réactivité, ouvrir un appui sécuritaire aux forces de l'ordre, permettre d'exploiter de manière optimale les images de vidéo-protection est aujourd'hui une nécessité pour répondre à la délinquance et aux incivilités. Un CSUi est une réponse adaptée et mutualisée pour les 20 communes de l'Agglo.



On

Aménagement



Élaboration d'un Schéma de COhérence Territorial (SCoT).



Les réflexions menées dans le cadre d'**AMBITION 2030** et du Programme Local de l'Habitat ont mis en évidence le besoin de formaliser une prospective d'aménagement du territoire intercommunal à long terme qui garantisse l'arrêt de l'étalement urbain et l'atteinte du zéro artificialisation nette, mais également la mise en œuvre du principe de respect de l'environnement (comme les corridors écologiques).



Élaboration d'un atlas intercommunal de la biodiversité avec un volet sensibilisation renforcé



Avec l'objectif de concilier la richesse écologique du territoire avec sa dynamique de développement, de passer d'un objectif de protection à celui d'une valorisation, il s'agit d'améliorer la connaissance de la biodiversité sur le territoire, informer et sensibiliser la population à la biodiversité, définir une stratégie et poser des orientations prioritaires d'interventions, et, enfin, de préparer la mise en place d'une trame noire.

préserve ! et paysages



Mise en œuvre
de partenariats
avec les agriculteurs
pour le développement
de la trame
verte et bleue.

La trame verte et bleue vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. La trame verte et bleue inclut une composante verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et une composante bleue qui fait référence aux réseaux aquatiques et humides (fleuves, rivières, canaux, étangs, milieux humides...). Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.



Mise en
œuvre du
Plan paysage
Val d'Ancœur.



Le Plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage, qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie. Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution.

S'agissant du Val d'Ancœur, il s'agit plus particulièrement de faire prendre conscience du caractère remarquable mais fragile du territoire, de préserver et valoriser la qualité du cadre de vie, de préparer l'ouverture de la vallée à une augmentation de fréquentation touristique et de loisirs et de créer une dynamique de développement économique local respectant l'identité des lieux.



On

Aménagement



Réalisation
d'un atlas
du paysage.

L'élaboration d'un atlas de paysages permet d'aménager un territoire en meilleure connaissance de cause. L'atlas vise à identifier et qualifier les unités paysagères sur l'ensemble du territoire, analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient et en suivre les transformations.



Actualisation
du Plan de Prévention
du Bruit dans
l'Environnement
(PPBE).

Le PPBE définit les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire, si nécessaire, le bruit dans l'environnement et de protéger les zones calmes. Ce dispositif vise donc une approche globale dans la lutte contre le bruit, en assurant une cohérence entre les différentes politiques (urbanisme, déplacement, prévention des nuisances...).

préserve ! et paysages



Définition
d'une boîte à outils
pour la gestion
des lisières entre
milieux urbains et
grand paysage.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération est composé d'une succession d'alternances entre territoires urbanisés et espaces paysagers et naturels. Ces interfaces sont aujourd'hui peu travaillées et ne permettent pas de proposer de véritables transitions en termes d'usages, de paysage et de biodiversité.

Cette action a pour objectif de définir une boîte à outils permettant de proposer des principes de gestion des franges entre milieu urbain et espaces naturels, qu'ils soient ouverts à fonction écologique, agricole ou boisés.



On

Protection des



Mise en œuvre du plan air renforcé.

La loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 impose de réaliser un plan d'actions contre les polluants atmosphériques avec objectifs biennaux, à compter de 2022, venant renforcer le volet air du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan définira le niveau de réduction d'émission des différents polluants, un plan d'actions proportionné aux enjeux, une évaluation de l'efficacité des actions menées et les mesures pour assurer l'information des habitants sur la qualité de l'air.



Poursuite du développement des réseaux de chaleur.



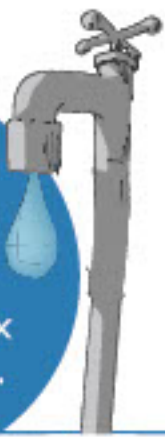
Le schéma directeur intercommunal des réseaux de chaleur est en cours de finalisation. Il répond à l'objectif « d'améliorer le mix énergétique » inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Agglomération, et a pour objectif de développer et densifier les 4 réseaux de chaleur existants (Melun nord, Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Vaux-le-Pénit), mais également évaluer la faisabilité de création de nouveaux réseaux autonomes.

Renforcement de l'efficacité des systèmes d'assainissement.

Au regard de l'évolution démographique du territoire, le schéma directeur d'assainissement a quantifié les augmentations de capacité des stations de traitement des eaux usées de Dammarie-lès-Lys, Boissettes et Saint-Fargeau-Ponthierry, afin de répondre aux exigences réglementaires et arrêter le déversement d'eau non traitée dans le milieu naturel à chaque événement pluvieux.



préserve ! ressources



Mise en place
de capteurs
permanents
sur les réseaux
d'eau potable.

Afin d'améliorer la connaissance du réseau et accélérer la détection des fuites, et ainsi limiter les prélèvements sur le milieu naturel par la fiabilisation du réseau d'adduction d'eau potable, l'action porte sur l'installation de capteurs de pression haute fréquence sur les organes sensibles, de débitmètres et de capteurs de qualité pour détecter d'éventuelles pollutions.



Extinction
ou modulation de
l'éclairage public
des zones d'activités
économiques.

La réduction de l'éclairage public permet de diminuer les consommations d'énergie mais également de participer au rétablissement de la trame noire, utile à la protection de nombreuses espèces vivantes.

Installation
de panneaux
photovoltaïques
sur le patrimoine
communautaire.



Une première action est identifiée : l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du siège de l'Agglo.



Santé



Mise en œuvre
du Contrat local
de santé (CLS).



Le CLS permet de définir les priorités santé du territoire et de proposer et coordonner des actions concrètes en vue d'y répondre.

L'effort est porté notamment par les actions suivantes ainsi que la lutte contre la désertification médicale (bourse pour 20 étudiants chaque année en contrepartie de leur installation sur le territoire).

Étude
de structuration
de la filière santé.

La « filière santé » est définie comme l'ensemble des activités et des acteurs publics et privés qui concourent à la réalisation d'un produit ou service ayant une finalité de santé. Il est question au travers de cette action de déterminer les leviers qui permettent d'améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins, ainsi que la prévention et la promotion de la santé.



On est

Santé et Enseignement



solidaire!

supérieur



Élargissement à l'ensemble du territoire communautaire des actions en place dans les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV), liées à la prévention de la santé, l'hygiène et l'accompagnement à la parentalité.



Les modalités de déploiement/élargissement des actions de prévention à l'échelle intercommunale feront partie de l'étude de structuration de la filière santé.



Enseignement supérieur



Anticipation de nouvelles implantations de formations supérieures par des acquisitions immobilières.

Recherche de formations supplémentaires notamment en faveur des nouvelles technologies.

Ces deux actions doivent permettre l'implantation de nouvelles universités, écoles ou centres de formation, qui viennent conforter le positionnement de l'agglomération comme pôle d'enseignement majeur du Sud-Est francilien. Au-delà de la formation initiale, il apparaît également nécessaire de promouvoir les outils de formation continue et professionnelle qualifiante ou diplômante, en partenariat avec les filières économiques structurantes du territoire.

Pour installer de tels établissements, la Communauté doit pouvoir leur offrir des conditions d'accueil satisfaisantes, dans des locaux adaptés tels que ceux déjà mis à disposition des Universités Paris 2, Paris 12 ou du Conservatoire National des Arts et Métiers.



Politique de la ville et insertion

Renouvellement
du Contrat de ville sur
les communes de Melun,
Le Mée-sur-Seine et
Dammariè-lès-Lys.



Outil au service de la cohésion sociale, destiné à apporter des réponses pour les habitants vivant dans les Quartiers en Politique de la Ville (QPV), le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération signé par quarante partenaires en juin 2015 prendra fin au 31 décembre 2023.

Ce Contrat de Ville s'articule autour de deux objectifs principaux : d'une part réduire les inégalités et améliorer les conditions de vie des habitants, d'autre part fédérer l'ensemble des partenaires, dont les habitants, pour une meilleure coordination des actions.

Dans le cadre du renouvellement du Contrat de Ville, l'Agglo poursuivra ses efforts aux côtés de l'État, pour favoriser :

- l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi (dispositif de l'Atelier et soutien important des associations).
- la réussite éducative (Programme de Réussite Éducative, Plan persévérance scolaire, Cité Éducative, Micro-folie...).



Déploiement
du dispositif
Cité de l'emploi.

En expérimentation jusqu'à la fin de l'année 2023, la Cité de l'Emploi propose une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi, pilotée par le Préfet.

Les objectifs poursuivis sont de rendre visible et lisible l'offre d'insertion professionnelle, renforcer la connaissance des parcours et des trajectoires des publics accompagnés (via le déploiement d'un guichet unique) et de coordonner les différents acteurs de l'insertion professionnelle sur le territoire.



On est
Politique de la ville

solidaire !

et insertion et Habitat

Déploiement
des dispositifs
d'insertion
au plus près
des bénéficiaires.



L'Agglo a fait de l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle une de ses priorités. A ce titre, elle soutient fortement, via l'attribution de subventions, des opérateurs de l'emploi / insertion comme la Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine, le Hub de la Réussite-E2C, Travail Entraide... afin qu'ils déploient des actions sur mesure dans les 20 communes de l'Agglo. Les priorités seront mises sur des actions « d'aller vers » en proposant notamment des opérations de recrutement innovantes (mini forum dans les communes, planning du bureau itinérant, 1/2 journée de découverte des métiers en partenariat avec les entreprises...).

Habitat

Achèvement
et mise en œuvre
du Programme
Local
de l'Habitat (PLH).



Le programme local de l'habitat définit, pour six ans, les objectifs et les principes d'une politique de l'Agglo pour répondre aux besoins en logements et en hébergement, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, améliorer la performance énergétique de l'habitat et améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, tout en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes.

En matière de construction neuve, le PLH vise à poursuivre l'effort de construction de logements pour répondre aux besoins de tous, dans le cadre d'une trajectoire plus soutenable et maîtrisée. Il pose les principes d'un développement qualitatif, écologique et durable, valorisant l'identité du territoire.

En matière de logements existants, le PLH prévoit des actions pour amplifier la réhabilitation et l'adaptation du parc, pour un habitat sain et économe en énergie pour tous.

Une maison de l'habitat permettra de se doter des moyens de conseiller et orienter l'ensemble des ménages qui ont un projet habitat (amélioration, accession, locatif social, rapports locatifs).

Achèvement
et mise en œuvre
du schéma directeur
d'accueil des gens
du voyage.

Le dispositif d'accueil des gens du voyage est défini par un schéma départemental. S'agissant de l'Agglo, il reste à réaliser une aire de grand passage à Villiers-en-Bière et un terrain familial de 8 places à Dammarie-lès-Lys.



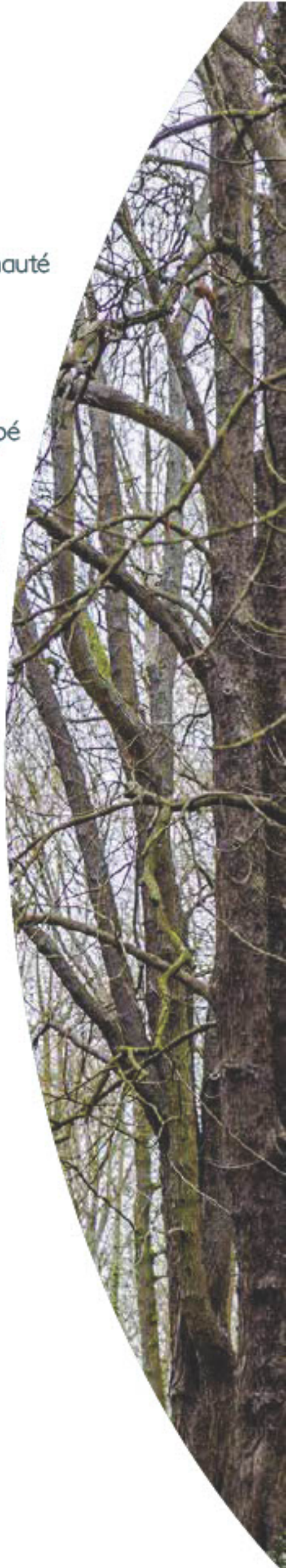


Ce projet d'Agglo, **AMBITION 2030**, traduit la volonté des élus de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine d'engager une réflexion collective et prospective pour choisir le meilleur scénario possible de développement du territoire.

Nous remercions les élus communautaires et municipaux qui ont participé aux ateliers et concouru à l'élaboration de ce projet.

Nous saluons aussi les services de la Communauté, pour leur implication tout au long de ces mois de préparation ainsi que le bureau d'études « Rouge Vif » qui nous a accompagné dans la concertation.

Enfin, nous tenons à remercier les habitants de Melun Val de Seine qui ont participé à la concertation publique par le biais de la plateforme numérique www.ambition2030.fr ou en assistant aux réunions publiques. Leurs propositions constructives ont permis d'alimenter et d'enrichir **AMBITION 2030**.



LE PROJET D'AGGLO



Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
297, rue Rousseau Vaudran
CS 30187 - 77198 Dammarie-lès-Lys cedex

 /agglomelunvaldeseine
www.melunvaldeseine.fr

